

RAPPORT ANNUEL 2025

sur le prix et la qualité du
service public de prévention
et gestion des déchets
ménagers et assimilés



En route vers la simplification !



ÉDITO

En route vers la simplification !

L'année 2025 restera comme une année charnière dans l'histoire du Select'om.

Après plusieurs années de préparation, d'expérimentation et de déploiement progressif, nous avons achevé l'installation de la collecte séparée des déchets alimentaires sur l'ensemble de nos communes. Cette généralisation constitue une avancée majeure pour notre territoire. Elle répond aux exigences réglementaires tout en offrant aux habitants une solution concrète pour réduire la part des déchets incinérés et valoriser davantage leurs biodéchets.

Mais 2025 n'est pas seulement l'aboutissement d'un projet ambitieux. C'est également le point de départ d'une nouvelle transformation avec le lancement de la simplification du tri des emballages et des papiers/cartons. Ce chantier d'envergure, déployé entre 2025 et 2026, mobilise fortement nos équipes et nos élus afin d'accompagner les habitants vers un geste de tri plus simple, plus lisible et plus performant.

Ces évolutions témoignent de notre volonté constante d'adapter le service public aux attentes des usagers, aux enjeux environnementaux et aux contraintes économiques qui pèsent sur les collectivités. Elles s'inscrivent dans un contexte où nous devons concilier maîtrise des coûts, qualité de service, proximité avec les habitants et respect des exigences réglementaires.

Je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des agents du Select'om, des élus de notre syndicat, des communes partenaires ainsi que des habitants du territoire. Les résultats obtenus en 2025 sont le fruit d'un travail collectif exemplaire et d'une mobilisation quotidienne au service de l'intérêt général.

L'année 2026 verra se concrétiser les premiers effets de ces transformations. Ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour construire un service public des déchets toujours plus efficace, plus durable et plus proche des besoins de chacun.

Jean-Philippe Hartmann
Président du Select'om

Select'om

52, route industrielle de la
Hardt 67120 MOLSHEIM

Services administratifs :
130, rue de Dachstein
67120 ALTORF

☎ 03 88 47 92 20

✉ accueil@select-om.com

www.select-om.com

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Hartmann, Président

Responsable de la publication :

Laetitia Beck, Directrice Générale des Services

Rédaction et mise en page :

Elise Wohlgemuth, Responsable service Communication et Prévention

Photographie couverture : Dorothée Parent (*retouchée pour les besoins de la présente publication*)

Impression : Imprimerie Kocher 2026

Crédits photos : Dorothée Parent - Select'om - freepik.com -
Photos remises : Ecoles - Repair Café Mossig et Vignoble

SOMMAIRE

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

4

1 | Présentation du Select'om 5

- 1.1 Organisation du service 5
- 1.2 Le territoire 6
- 1.3 Les moyens humains 8

2 | La prévention des déchets 10

- 2.1 Des efforts à renforcer 10
- 2.2 Les projets phares 11
- 2.3 Prévention et sensibilisation 14

3 | La collecte des déchets 20

- 3.1 La collecte en porte à porte 20
- 3.2 La collecte en apport volontaire 21
- 3.3 La collecte en déchèterie 22
- 3.4 Bilan et évolution 24

4 | Le traitement des déchets 26

- 4.1 La hiérarchie des traitements 26
- 4.2 Les modes de traitement 27
- 4.3 La valorisation des déchets collectés 28
- 4.4 Bilan et évolution 29

5 | Impact environnemental et sanitaire 30

PARTIE 2 LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS 31

6 | Les coûts d'exploitation du service 32

- 6.1 Budget et financement 32
- 6.2 La décomposition des coûts 34
- 6.3 Principales prestations rémunérées à des entreprises 36

PARTIE 3 ENJEUX ET PERSPECTIVES 2025

37

Lexique 39

IMPORTANT : LES DÉFINITIONS DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS (DMA),
AINSI QUE LE VOCABULAIRE SPÉCIFIQUE NON EXPLICITÉ DANS LE RAPPORT
SONT À RETROUVER DANS LE LEXIQUE PAGE 39.



PARTIE 1

Les indicateurs **techniques**

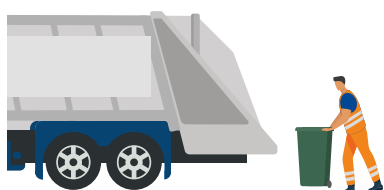


1. PRÉSENTATION DU SELECT'OM

1.1 ORGANISATION DU SERVICE

Depuis sa création en juin 1960, le Select'om est l'établissement public qui a en charge la collecte, la prévention et le traitement des déchets ménagers et assimilés :

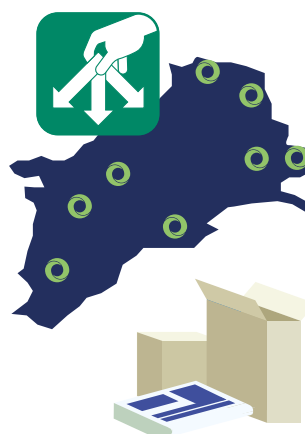
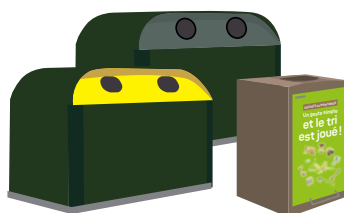
La collecte



→ la *collecte en porte à porte* du tri sélectif et des ordures ménagères assurée en régie avec

environ **35** véhicules poids lourds

→ l'entretien et le vidage de
+ de **1050** *points d'apport volontaire*
assurés en régie sauf déchets alimentaires



→ l'exploitation de **8** *déchèteries* assurée en régie

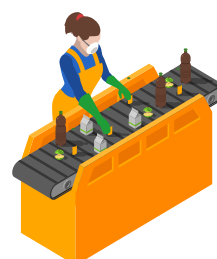
La prévention

- sensibilisation au **jardinage au naturel** et **compostage**
- lutte contre le **gaspillage alimentaire**
- actions pour **réduire** et **mieux trier** les déchets
- soutien aux Repair Cafés pour le **réemploi**



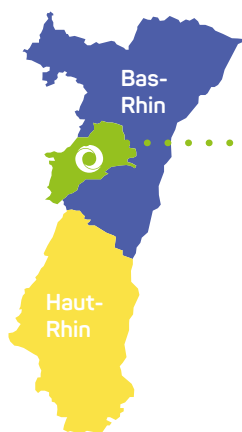
Le traitement

- les déchets collectés sont déposés par nos services dans différents centres de traitement et **gérés par des prestataires externes.**



1.2 LE TERRITOIRE

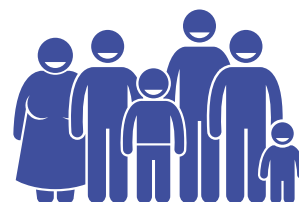
La compétence de **collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA)** est déléguée au Select'om par :



4 communautés
de communes

- > Molsheim-Mutzig
- > Mossig et Vignoble
- > Portes de Rosheim
- > Vallée de la Bruche

69 communes
membres

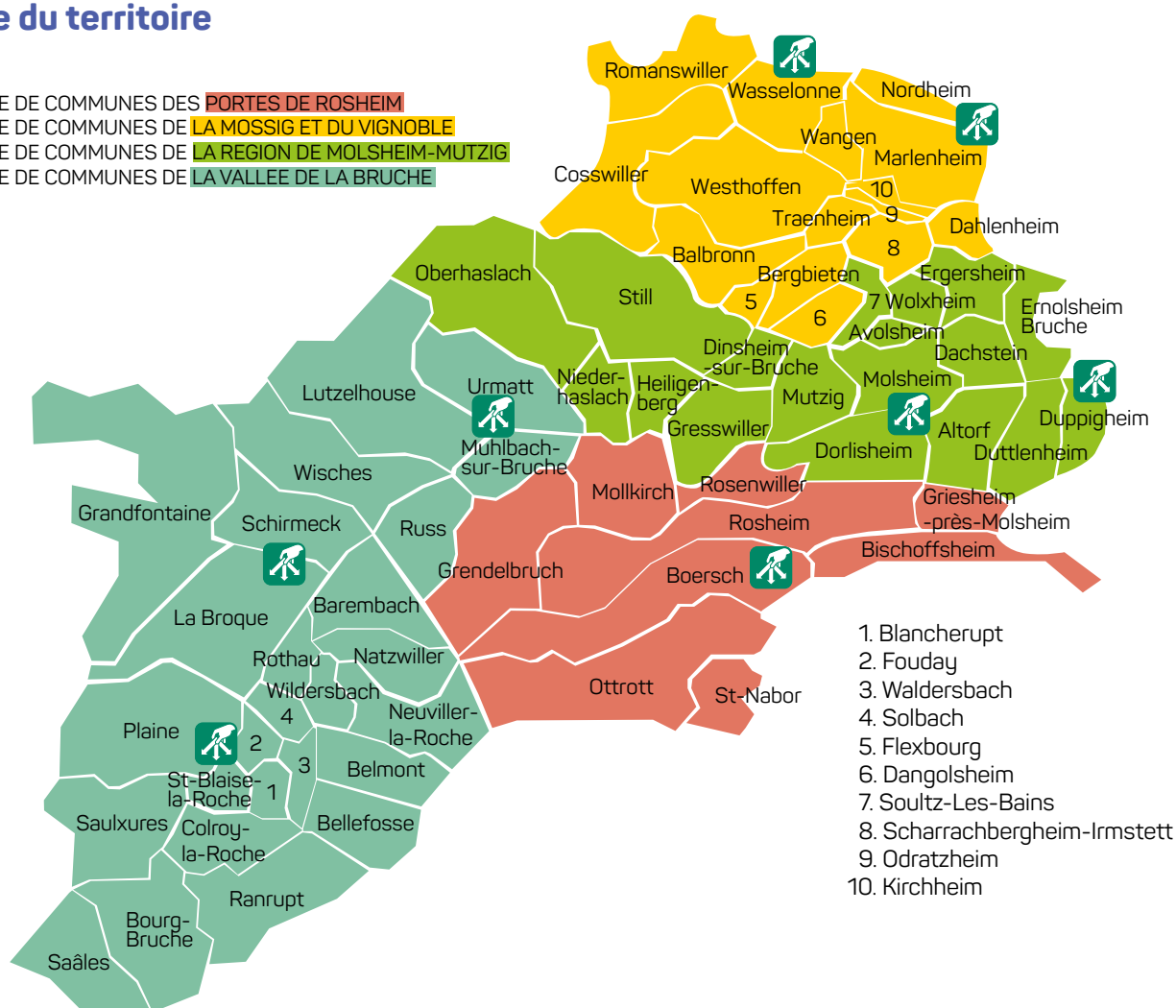


101 614
habitants

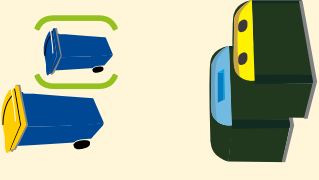
au 1^{er} janvier 2025
(population municipale)

→ Carte du territoire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES **PORTES DE ROSHEIM**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE **LA MOSSIG ET DU VIGNOBLE**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE **LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE **LA VALLEE DE LA BRUCHE**



→ Services proposés aux habitants et circuit des déchets en 2025 :

TYPE DE DÉCHET	PRÉVENTION	COLLECTE	TRAITEMENT	EXEMPLE DE NOUVELLE VIE
 Ordures ménagères	↳ Limiter les produits à usage unique	En porte-à-porte, en sac fermé Avant simplification : toutes les semaines Après simplification* : tous les 15 jours (sauf communes de + 5 000 habitants)	 Valorisation énergétique	 Réseaux de chaleur, vapeur et électricité
 Déchets alimentaires	↳ Prévenir le gaspillage alimentaire ↳ Composter	À privilégier Compostage à domicile En point d'apport volontaire en sac kraft fermé	 Méthanisation	 Énergie renouvelable et engrais naturel
*SIMPLIFIER POUR MIEUX TRIER : PROJET 2025-2026, TOUS LES FOYERS SERONT ÉQUIPÉS D'UN SEUL BAC JAUNE DE TRI POUR TOUS LES EMBALLAGES (P.12)				
 Tous les emballages et papiers/cartons	↳ Trier ses déchets ↳ Utiliser un stop pub ↳ Boire l'eau du robinet ↳ Limiter les emballages ↳ Réutiliser son cabas ↳ Acheter en vrac ↳ Réduire ses impressions	En porte-à-porte Avant simplification : tous les mois séparé bac jaune + bac bleu Après simplification* : tous les 15 jours ↳ en mélange, en bac jaune En point d'apport volontaire A déposer en vrac Après simplification* : ↳ conteneur jaune : en mélange ↳ conteneur bleu : gros cartons seuls	Centre de tri puis : Recyclage Plasturgie Métallurgie Papeterie 	Avec le plastique : vêtement, couette, siège auto Avec l'aluminium et l'acier : chaise, cadre de vélo, trottinette, canette, clé Avec le papier/carton : papier/carton
 Verre	↳ Privilégier la consigne et le réemploi	En point d'apport volontaire A déposer en vrac	 Recyclage Verrerie	 Verre
 Objets divers et encombrants	↳ Réparer, donner, vendre ↳ Jardiner au naturel ↳ Gérer ses déchets verts ↳ Limiter les produits polluants et dangereux	À privilégier Réparer, donner, vendre A déposer dans une des 8 déchèteries du Select'om Usagers : accès avec badge, 24 passages/an (payant au-delà) Professionnels : accès avec badge et selon conditions (payant)	dans l'ordre : Réutilisation Recyclage Compostage industriel Valorisation énergétique Élimination 	 Énergie, compost, nouveaux objets, panneau isolant ou en bois compressé, vélo, etc.



1.3 LES MOYENS HUMAINS

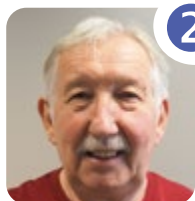
1.3.1 Les élus

→ Les membres du Bureau et leur territoire de référence :



1

Jean-Philippe HARTMANN
Président
Communauté de Communes
de la Mossig et du Vignoble



2

Alain HUBER
1^{er} Vice-président
Communauté de Communes
de la Vallée de la Bruche



3

Michel HERR
2^e Vice-président
Communauté de Communes
des Portes de Rosheim



4

Laurence JOST
3^e Vice-présidente
Communauté de
Communes de la
Vallée de la Bruche



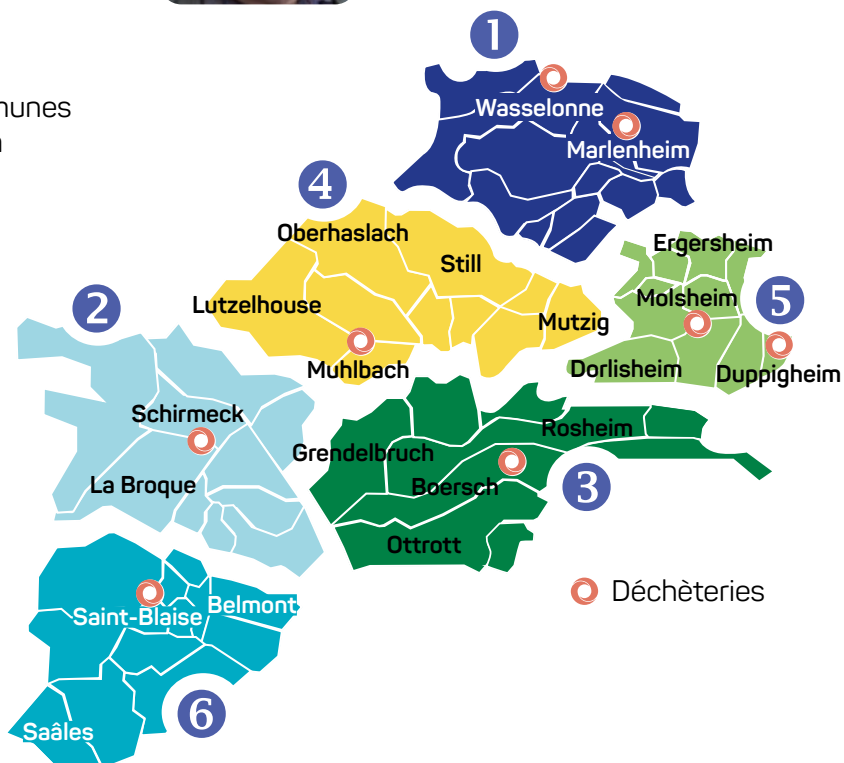
5

Jean BIEHLER
4^e Vice-président
Communauté de Communes
de la région Molsheim-Mutzig
Chargé de l'étude sur la refonte
du schéma de collecte et
de son déploiement



6

Guy HAZEMANN
5^e Vice-président
Communauté de Communes
de la Vallée de la Bruche



↳ Chaque membre du Bureau
a en charge les problématiques
liées à la gestion des déchets
sur un territoire défini.

11

Chaque communauté de communes dispose de **2 sièges par commune membre**.

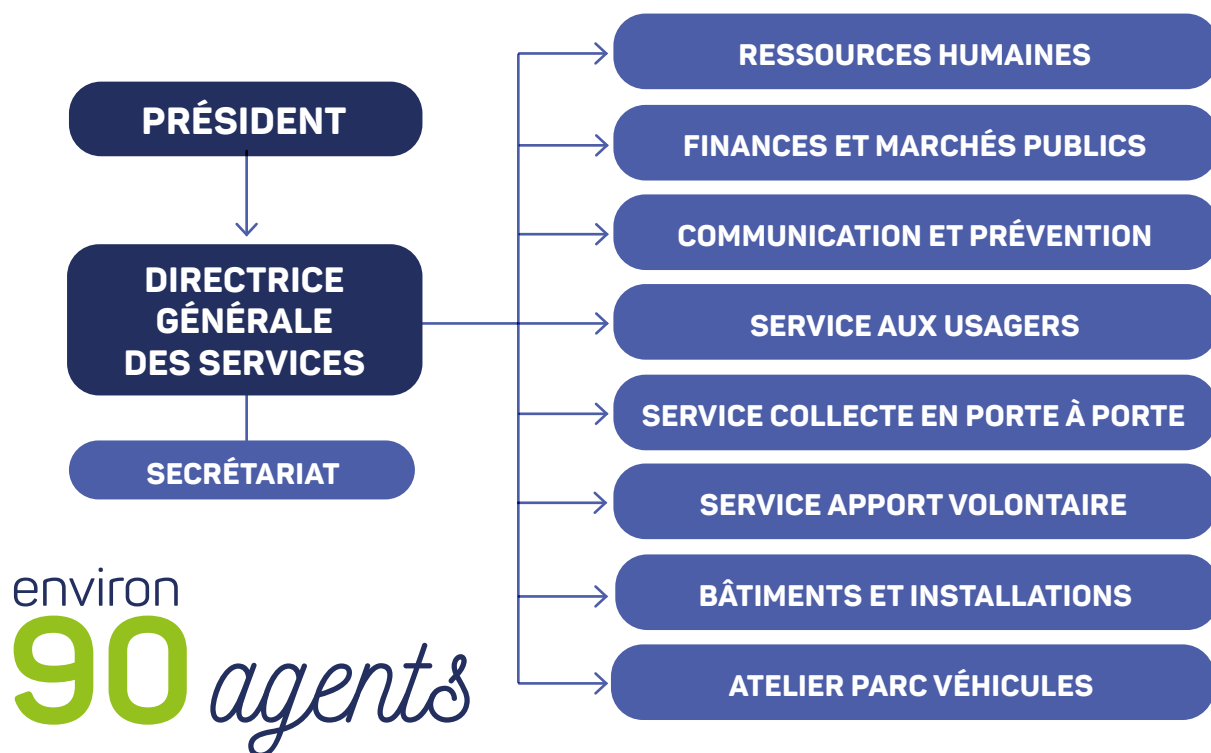
1.3.2 Le personnel

→ **Le Bureau**

Dans un souci d'efficacité, une partie des délibérations sur les affaires courantes du Select'om est déléguée à ce Bureau par le Comité Directeur.

→ L'organisation des services

Plus de **90 agents territoriaux** permanents mettent en œuvre les décisions des élus.
Le Select'om regroupe des métiers très variés.



2. PRÉVENTION
DES DÉCHETS

2.1 DES EFFORTS À RENFORCER

Nos poubelles d'ordures ménagères résiduelles **ont diminué de 38% depuis 2010**. Malgré cette progression, nos bacs d'ordures ménagères résiduelles contiennent encore aujourd'hui **beaucoup trop de déchets qui ne devraient pas s'y trouver** :

d'ordures ménagères
dans le bac vert en 2025
2024>25 : - 7 %

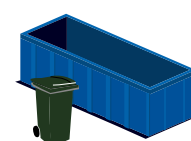
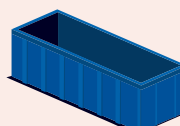


**JE FAIS
LE BON TRI !**

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Bien gérer ses déchets verts

- Limiter les emballages
- Réutiliser son cabas
- Acheter en vrac
- Boire l'eau du robinet
- Utiliser un Stop pub
- Réduire ses impressions
- Privilégier la consigne en verre

- Limiter les lingettes et produits d'hygiène jetables
- Limiter les produits polluants et dangereux
- Donner des vêtements
- Faire réparer ses appareils



2.2 LES PROJETS PHARES

2.2.1 Collecte des déchets alimentaires : un déploiement réussi sur l'ensemble du territoire du Select'om

Entre 2022 et 2025, le Select'om a **progressivement déployé la collecte séparée des déchets alimentaires** sur ses 69 communes. Depuis **fin 2025, tous les habitants** du territoire **ont accès à ce service** de tri en apport volontaire.

Ce déploiement d'envergure a nécessité la mise en place de **526 abribacs**, l'organisation de **62 réunions publiques** et la distribution de **milliers de kits de tri** aux habitants.

Au total, **plus de 350 journées de travail** ont été consacrées à cette opération par les équipes du Select'om et ses prestataires.

Les résultats sont déjà **visibles**. En 2025, **1 420 tonnes** de déchets alimentaires ont été collectées. La performance de tri **progresses régulièrement** : chaque habitant desservi a trié **en moyenne 14 kg** de déchets alimentaires en 2025.

Au-delà de la valorisation des biodéchets par méthanisation (voir définition), cette collecte contribue directement à la **réduction des ordures ménagères**. Entre 2022 et 2025, les tonnages d'ordures ménagères ont **diminué de 13 %**, soit **plus de 2 600 tonnes détournées de l'incinération**.

L'investissement total consacré à la mise en place du dispositif s'élève à **1,55 million d'euros**, financé par l'ADEME à hauteur de **986 000 €**, dont 792 000 € ont déjà été perçus. Selon les données validées par l'ADEME, le coût aidé du service représente **4,80 € par habitant et par an**.

Cette dynamique confirme l'**engagement du territoire** en faveur de la réduction des déchets et de la transition écologique, tout en préparant l'atteinte de **nouveaux objectifs de valorisation** des biodéchets dans les années à venir.

→ Les chiffres du déploiement

- ➔ **66** communes équipées
- ➔ **101 614** habitants desservis (100 % du territoire)
- ➔ **526** abribacs installés
- ➔ **62** réunions publiques organisées
- ➔ **1 420** tonnes collectées, soit en moyenne **14** kg par habitant en 2025
- ➔ **- 13 %** d'ordures ménagères entre 2022 et 2025
- ➔ **1,55** M€ de frais de mise en oeuvre, **986** k€ de subventions ADEME et FEADER



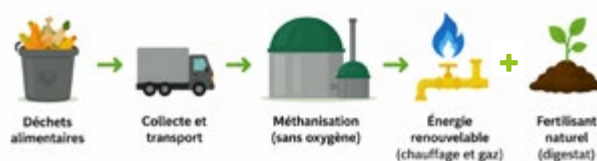
→ Aller plus loin : quelle différence entre compostage et méthanisation ?

COMPOSTAGE



Processus naturel de dégradation des déchets organiques **en présence d'oxygène**. Il produit du **compost**, un fertilisant naturel qui enrichit les sols.

MÉTHANISATION



Processus biologique de dégradation des déchets organiques **en absence d'oxygène**. Il produit de **l'énergie renouvelable** et un **fertilisant naturel**.

En pratique, **compostage et méthanisation ne s'opposent pas**. Ils sont **complémentaires**, selon la nature des biodéchets et les possibilités des usagers. Le **compostage** reste toujours **la solution la plus directe et la plus vertueuse** pour gérer les biodéchets. Elle reste à **privilégier**.

2.2.2 Simplification du tri : une année 2025 consacrée à la préparation du déploiement

L'année 2025 a marqué une **étape importante** dans la mise en œuvre du **projet de simplification du tri** porté par le Select'om. Cette évolution majeure vise à **faciliter le geste de tri** des habitants tout en **optimisant l'organisation du service** de collecte sur l'ensemble du territoire :



➤ **Un bac de tri unique** : les emballages plastiques, métalliques, briques alimentaires, papiers et cartons **se trient dans un seul bac jaune**. Ce bac est **mis à disposition des foyers** qui n'en disposent pas encore sur demande. Les sacs jaunes ne **sont plus fournis**.

➤ **Un nouveau rythme de collecte** qui s'adapte aux **nouveaux usages** : les bacs d'ordures ménagères et les bacs d'emballages et papiers sont **collectés tous les 15 jours**, en alternance, à l'exception des communes de plus de 5000 habitants (Molsheim, Mutzig, Rosheim et Wasselonne).

➤ **Les points d'apport volontaire et les déchèteries s'adaptent** à ces nouvelles consignes de tri. La collecte du verre en point d'apport volontaire reste inchangée.

➔ Un projet d'ampleur

Afin de préparer cette transformation à grande échelle, une **phase d'expérimentation** a été engagée à partir de **juillet 2025** sur le secteur de la **Haute Vallée de la Bruche**.

Ce **territoire pilote** a permis de tester les modalités de distribution des bacs jaunes, l'organisation logistique associée ainsi que l'accompagnement des habitants.

Cette expérimentation a été volontairement **coordonnée avec l'achèvement du déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur ce**

territoire. Le regroupement de ces deux projets a permis de rationaliser les opérations de terrain, de mutualiser les moyens humains et logistiques et de limiter les sollicitations auprès des usagers.

Au-delà de cette phase de test, l'année 2025 a également été consacrée à la **préparation opérationnelle du futur dispositif** : adaptation des équipements de collecte, évolution de l'organisation des tournées, préparation des points d'apport volontaire et mise en place des ressources nécessaires au changement.

Cette année charnière a ainsi permis de poser les bases du **déploiement généralisé de la simplification du tri qui se poursuivra en 2026**.

➔ Un déploiement par commune

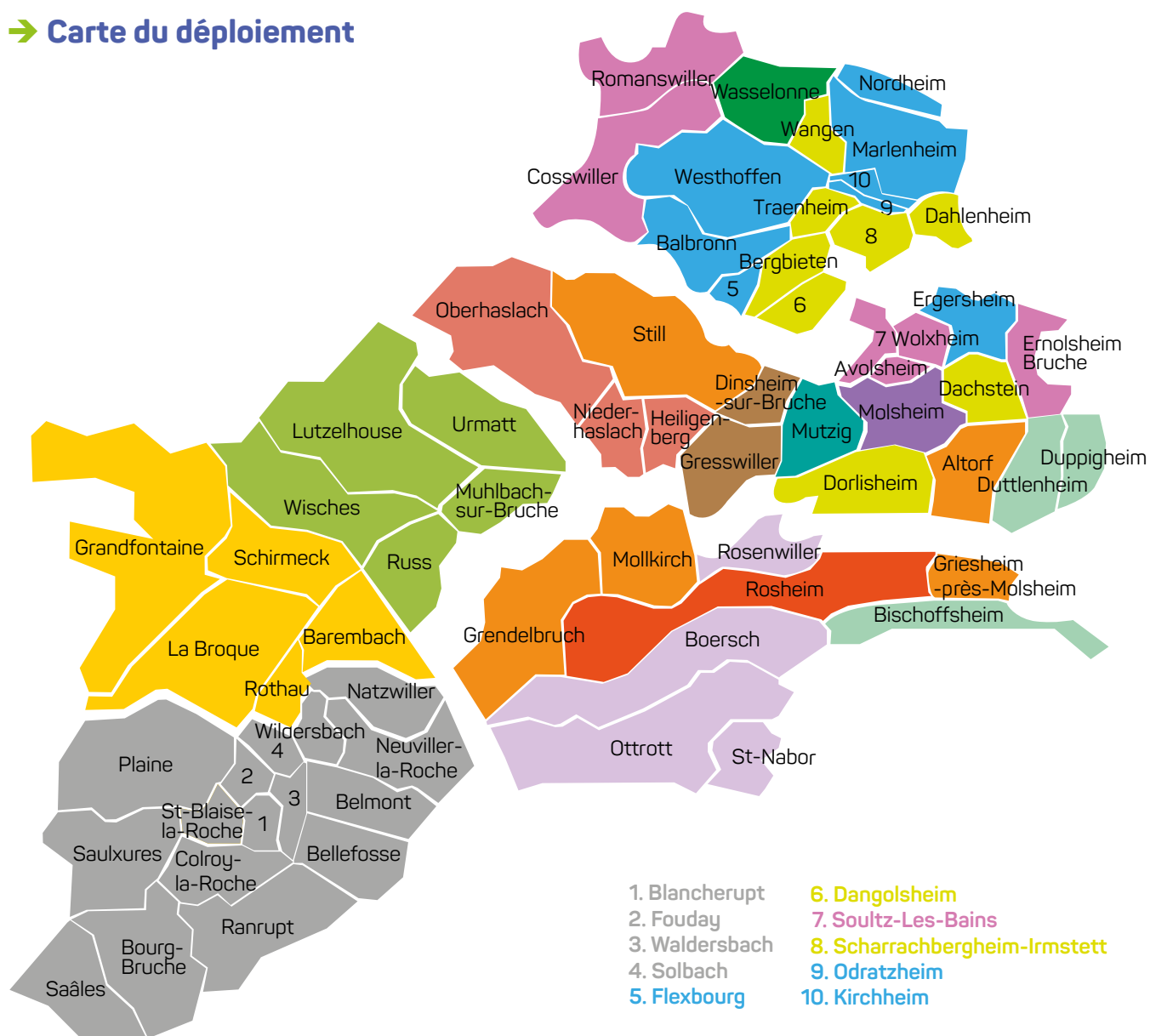
En 2025, sur la Haute Vallée de la Bruche, chaque foyer concerné a reçu un **courrier d'information** comprenant une présentation des **nouvelles consignes de tri**, un **mémo-tri** ainsi qu'un nouveau **calendrier de collecte**.

Pour les habitations individuelles, un **formulaire de demande de bac jaune** a été mis à disposition afin de permettre aux usagers de commander l'équipement nécessaire, à récupérer en déchèterie ou en mairie.

Un accompagnement spécifique a également été mis en place pour les **habitats collectifs et professionnels** du territoire.



→ Carte du déploiement



Périodes prévisionnelles de mise en place de la simplification du tri par commune :

Septembre 2025	Fin juin 2026	Début octobre 2026
Avril 2026	Mi-juillet 2026	Mi-octobre 2026
Mai 2026	Fin juillet 2026	Mi-octobre 2026
Début juin 2026	Début septembre 2026	Fin octobre 2026
Mi-juin 2026	Mi-septembre 2026	Début novembre 2026

2.3 PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Le Select'om est activement engagé dans la prévention et la sensibilisation des usagers et des scolaires. Retrouvez quelques chiffres et une présentation des principales actions engagées en 2025.

① Compostage et jardinage au naturel



+ de 800 enfants

sensibilisés au compostage, au tri des déchets et au gaspillage alimentaire en 2025.

② Lutte contre le gaspillage alimentaire



Déjà 35 cantines

accompagnées pour lutter contre le gaspillage alimentaire depuis fin 2023.

3 objets sur 5

ont retrouvé une seconde vie grâce aux Repair Cafés du territoire en 2025.



43 événements

accompagnés par le Select'om dans la réduction et le tri des déchets en 2025.



③ Encourager la réparation et le réemploi

④ Moins d'ordures ménagères et plus de tri



2.3.1 Compostage et jardinage au naturel

OBJECTIFS

- Développer le compostage de proximité
- Encourager des pratiques de jardinage limitant les apports en déchèterie (déchets verts) et la production de déchets
- Sensibiliser les jeunes générations aux gestes de tri

ACTIONS MENÉES

➔ Ateliers Compostage et jardinage au naturel

Le Select'om propose un atelier de 2h, au siège du Select'om ou dans les communes membres qui en font la demande. L'atelier combine un apport théorique, un temps d'échanges et permet ensuite l'achat d'un composteur individuel subventionné.

Composteur bois : 50 € au lieu de 90 € (selon conditions, délibération n°025-05-2021)

Entre mai et octobre, les ateliers ont lieu au jardin pédagogique du Select'om pour illustrer les bénéfices du jardinage au naturel. Le public scolaire y est également accueilli lors de la double animation à la déchèterie et au jardin pédagogique (voir point 2.3.4).

Public : particuliers

Modalités : inscription gratuite (calendrier sur le site Internet select-om.com)

➔ Déploiement de sites de compostage partagé

Pour l'habitat collectif et les établissements (écoles, EHPAD...), le Select'om accompagne l'installation de sites de compostage partagé :

- étude de faisabilité et conseils
- formation des référents et participants
- installation des composteurs et de la signalétique
- fourniture du premier apport de broyat

Public : habitat collectif et établissements publics

Modalités : sur demande au service Prévention du Select'om



➔ Sensibilisation à la gestion des déchets verts et opérations broyat

Des sessions de broyage sont ponctuellement organisées en déchèterie. Ces opérations permettent d'échanger avec les usagers sur les pratiques de jardinage au naturel.

Une haie sèche a été installée de façon permanente à la déchèterie de Molsheim. Cette initiative, accompagnée d'une animation sur site, vise à sensibiliser les usagers aux pratiques de réemploi des branchages issus des tailles. Placée à proximité des bennes de déchets verts, elle encourage l'adoption de techniques de jardinage plus durables.

➔ Sensibilisation au compostage et au tri en école primaire

Le Select'om propose une animation pédagogique autour des bases du tri des déchets, du compostage et du gaspillage alimentaire. Le format et le contenu sont adaptés au niveau des enfants.

Public : enfants en milieu scolaire de 3 à 15 ans

Modalités : sur demande conjointe de l'école et de la mairie

→ Installation de composteur pédagogique en école

Un composteur pédagogique peut être installé à proximité d'une école ou d'une cantine scolaire pour permettre aux jeunes enfants de pratiquer ce geste de tri dans leur quotidien.

Public : écoles primaires et leurs périscolaires

Modalités : en lien avec un projet pédagogique et sur demande conjointe de l'école et de la mairie

CHIFFRES 2025

- **6** ateliers Compostage et jardinage au naturel pour le grand public
- **38** composteurs individuels subventionnés
- **4** sites de compostage partagé installés
- **3** sessions de broyage à Molsheim et Boersch avec plus de **90** personnes touchées
- Sensibilisation en milieu scolaire : **189** enfants sensibilisés en **école primaire**, **85** enfants sensibilisés **au collège et au lycée**.

PERSPECTIVES : En 2026, le Select'om poursuivra le développement du compostage de proximité. Les actions en déchèterie (broyage, haie sèche) et en milieu scolaire seront reconduites afin de diffuser durablement les bonnes pratiques et de réduire les apports de déchets verts.

2.3.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire et tri des déchets alimentaires



OBJECTIFS

- Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- Accompagner la mise en place du tri des déchets alimentaires dans le cadre du déploiement de la collecte des biodéchets.

ACTIONS MENÉES

→ Diagnostic en restauration scolaire et accompagnement des périscolaires

Depuis fin 2023, le Select'om accompagne les cantines scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. La démarche comprend un diagnostic du gaspillage alimentaire, incluant des pesées des restes et des repas non servis sur 2 semaines afin d'identifier les principales sources de gaspillage, une sensibilisation des enfants. Un bilan a été partagé avec les responsables, le personnel de cantine et les élus pour analyser les résultats et améliorer durablement les pratiques.

Cet accompagnement constitue un véritable outil d'aide à la décision : il fournit des données objectives, favorise le dialogue entre les acteurs concernés et permet d'identifier des solutions concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire. Il a été unanimement salué depuis sa mise en place fin 2023.

En 2024-2025, ce sont les restaurants scolaires de la communauté de communes des Portes de Rosheim qui ont pu bénéficier de cet accompagnement : 12 sites ont été audités (dont 5 en 2025), un bilan a été présenté aux élus référents en mai 2025.

Public : périscolaires des écoles primaires proposant un service de restauration

Modalités : sur proposition du Select'om, après déploiement de la collecte des déchets alimentaires

Diagnostic du gaspillage alimentaire dans les 12 restaurants scolaires de la communauté de communes des Portes de Rosheim (audit 2024-2025) :

- **12** restaurants scolaires audités, dont **5** en **2025**.
- **14 061 kg** de nourriture gaspillée sur les 12 cantines scolaires auditées.
- **115g** de gaspillage alimentaire moyen, par repas et par enfant, mesuré dans les 12 cantines scolaires accompagnées (moyenne nationale : 115 g).
- De grandes disparités mesurées : de **63g** à **184g** de gaspillage alimentaire, par repas et par enfant, selon les restaurants scolaires (et les traiteurs) !

PERSPECTIVES : Après l'audit des restaurants scolaires sur les communautés de communes Mossig et Vignoble et Portes de Rosheim, le diagnostic du gaspillage alimentaire va se poursuivre sur le reste du territoire. Les acteurs impliqués sont volontaires et très favorables à cette démarche qui vise à les aider à prévenir et lutter contre le gaspillage alimentaire.



2.3.3 Encourager la réparation et le réemploi

OBJECTIFS

- Allonger la durée de vie des objets
- Limiter les achats neufs
- Réduire les déchets

ACTIONS MENÉES

➔ Collecte des téléphones portables

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le Select'om a sensibilisé les jeunes du territoire aux enjeux environnementaux liés au numérique à travers une opération de collecte de téléphones portables usagés. Menée avec la participation volontaire de cinq établissements scolaires (quatre collèges et un lycée), cette action a permis de collecter **93 smartphones**.

Les appareils ont ensuite été confiés aux Ateliers du Bocage, entreprise française de l'Économie Sociale et Solidaire, via l'éco-organisme Ecosystem, afin d'être reconditionnés et de prolonger leur durée de vie.

En complément, le Select'om est intervenu auprès des éco-délégués de deux établissements pour échanger sur les impacts environnementaux du numérique et promouvoir les gestes permettant de réduire son empreinte.

Public : collèges, lycées

Modalités : mise à disposition de boîtes de collecte pour les portables usagés et sensibilisation.

➔ Soutien aux Repair Cafés

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous. Le Select'om soutient ces initiatives portées par 5 associations du territoire, dont 2 nouvelles associations en 2025 :

- **Repair Café Mossig et Vignoble** – AGF Wasselonne
- **Repair Café Still** – Still Animation (lancé en 2023)
- **Repair Café Avolsheim** – Association Repair Café Avolsheim (lancé en 2024)
- **Repair Café Schirmeck** – Plaisir de sortir (lancé en 2025)
- **Repair Café de la Haute Bruche et proche Vosges** – Environnement et Culture (lancé en 2025)

Ces événements ouverts à tous permettent de réparer avec l'aide de bénévoles experts : vêtements, meubles, appareils électriques, vélos, vaisselle, jouets... Ces Repair Cafés sont essentiels pour repenser notre façon de consommer de façon plus durable. 60% des objets apportés sont réparés ou réparables après l'achat d'une pièce détachée pour quelques euros seulement.

Public : particuliers
Modalités : calendrier sur le site Internet select-om.com et repaircafe.org

CHIFFRES 2025	Les Repair Cafés :	Objets présentés		Objets réparés		Objets réparables		Objets en déchèterie	
		Nombre	Poids	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
	Avolsheim	243	1243 kg	127	52%	56	21%	60	25%
	Haute-Bruche	50	232 kg	28	56%	9	21%	13	24%
	Mossig et Vignoble	478	1873 kg	325	68%	63	13%	90	19%
	Schirmeck	51	164 kg	19	37%	5	10%	27	53%
	Still	424	1860 kg	250	59%	67	16%	106	25%
	TOTAL	1246	5372 kg	749	60%	200	16%	296	24%

Les chiffres clés Repair Cafés



1 246
—
objets
présentés



749
—
objets
réparés



60 %
—
de
réparations



3,1
tonnes
—
d'objets
remis en
service



5
—
Repair Cafés
partenaires

PERSPECTIVES : En 2026, le Select'om poursuivra son soutien aux Repair Cafés du territoire afin de consolider ces initiatives locales exemplaires et de développer la culture de la réparation auprès du grand public. Bravo et merci aux différents acteurs du territoire !



2.3.4 Moins d'ordures ménagères et plus de tri

OBJECTIFS

- Réduire les déchets produits lors des manifestations
- Améliorer le tri hors foyer en accompagnant les organisateurs vers des événements plus responsables
- Sensibiliser les jeunes générations aux gestes de tri

ACTIONS MENÉES

→ Partenariat avec Éco-Manifestations Alsace

Depuis 2011, Éco-Manifestations Alsace accompagne les organisateurs dans la réduction et le tri des déchets. Le Select'om a signé une convention de partenariat et finance l'accompagnement des événements engagés sur son territoire. Les retours sont très positifs. Les organisateurs ayant bénéficié de cet accompagnement souhaitent poursuivre et renforcer leur démarche pour les prochaines éditions.

Public : associations et communes

Modalités : sur demande à Eco-Manifestations Alsace, avec validation du Select'om pour la prise en charge de l'accompagnement.

→ Accompagnement du Select'om pour des événements engagés

En parallèle de cette convention, le Select'om a également travaillé et mis en place, depuis 2024, un accompagnement des associations et communes pour une gestion des déchets plus vertueuse lors des événements :

- en conseillant les organisateurs afin de réduire et trier les déchets produits,
- en valorisant les organisateurs vertueux via un nouveau label La Tribu qui incite financièrement les organisateurs à trier,
- en prêtant du matériel de collecte adapté ainsi qu'un kit de communication afin de mettre en avant la démarche éco-responsable.



Le label La Tribu est attribué aux organisateurs d'événements qui s'engagent avec :

- des actions permettant de réduire la production de déchets,
- la mise en place du tri des déchets avec des consignes claires auprès des intervenants,
- la sensibilisation du public par une équipe de tri.

Public : associations et communes

Modalités : sur demande au service Prévention du Select'om

→ Visite de la déchèterie et du jardin pédagogique du Select'om

Le Select'om propose une visite d'une demi-journée afin de permettre aux enfants une double sensibilisation :

- > Pourquoi est-ce important de bien trier ? Que deviennent nos déchets ? Quels gestes adopter pour réduire les déchets ? Durant une visite d'1h de la déchèterie, les enfants sont invités à réfléchir à ces questions et à trouver des réponses.
- > Lors d'une visite d'1h du jardin pédagogique (entre mai et octobre) , les enfants sont invités à toucher et à goûter à tout... Des plantes aromatiques aux fleurs comestibles en passant par des fruits et légumes souvent méconnus, c'est à nos habitudes de consommation que cette visite s'attaque.

Public : enfants en milieu scolaire de 6 à 15 ans

Modalités : sur demande conjointe de l'école et de la mairie

CHIFFRES 2025

- **2** événements labellisés par Eco-Manifestations Alsace
- **43** événements accompagnés par le Select'om sur tout le territoire
- **3** écoles ont été accueillies en déchèterie et au jardin pédagogique en 2025, soit **190** élèves.

PERSPECTIVES : En 2026, le Select'om poursuivra l'accompagnement des communes et associations afin d'améliorer la réduction et le tri des déchets lors des événements.



3. LA COLLECTE DES DÉCHETS

3.1 LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

→ Modalités d'organisation de la collecte et tonnages

Les ordures ménagères résiduelles, les emballages en plastique, métal et briques alimentaires et les papiers/cartons sont collectés en porte-à-porte. Ces collectes sont réalisées **en régie** par le Select'om qui dispose en moyenne de **40 agents et de 23 camions** pour mener cette mission.

L'achat des bacs est à la charge des habitants qui sont **propriétaires de leur équipement**. Des sacs jaunes de tri sont également mis à disposition des usagers dans leurs mairies et en déchèterie.

Nouveauté : avec la simplification du tri, **le bac de tri est mis à disposition des usagers** afin d'encourager le geste de tri. L'usage des **sacs** n'est **plus autorisé**.

42 %

des déchets
sont collectés
en porte à porte

soit

20 201 tonnes
199 kg/an/hab

LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE :				
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages en plastique, métal et briques alimentaires	Papier/cartons	Simplification du tri Tous les emballages et les papier/cartons
Fréquence de collecte	Hebdomadaire (tous les 15 jours après simplification)	Mensuelle	Mensuelle	Tous les 15 jours
Organisation	De 4h30 à 11h50 du lundi au jeudi	Le vendredi selon calendrier	Le vendredi selon calendrier	Selon calendrier
Présentation pour la collecte	En sacs dans le bac vert	En sacs jaunes ou en vrac dans le bac bleu à couvercle jaune	En vrac dans le bac bleu	En vrac dans le bac bleu à couvercle jaune ou bac bleu
Tonnage 2024	18 667 t	1 055 t	1 829 t	/
Tonnage 2025	17 364 t	1 086 t	1 624 t	127 t sept. > déc. 2025
Évolution 2024>25	- 7 %	+ 3 %	- 11 %	/



3.2 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

→ Modalités d'organisation de la collecte et tonnages

Les emballages en plastique, métal et briques alimentaires, les papiers/cartons et le verre sont collectés en points d'apport volontaire.

Collecte sélective | Elle est réalisée **en régie par nos agents**. Les conteneurs d'apport volontaire sont disponibles dans toutes les communes du territoire qui en ont exprimé le besoin.

Ils sont vidés chaque semaine par une équipe de 5 agents. Les abords des conteneurs sont nettoyés quotidiennement.

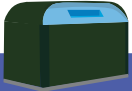
Collecte des déchets alimentaires | La collecte est réalisée **par un prestataire externe**. Ils sont **vidés et nettoyés chaque semaine**.

15 %
des déchets
sont collectés
en apport volontaire

soit

7 125 tonnes

70 kg/an/hab

					
	Emballages plastique, métal et briques alimentaires	Papiers/ cartons	Verre	Déchets alimentaires	Simplification du tri Tous les emballages et papier/cartons
Nombre de conteneurs	222	224	260	526	/
Taux d'équipement	1 pour 457	1 pour 454	1 pour 391	1 pour 193	/
Tonnage 2024	583 t	1 324 t	3 793 t	368 t	/
Tonnage 2025	605 t	1 285 t	3 783 t	1 420 t	32 t sept. > déc. 2025
Évolution 2024>25	4 %	- 3 %	0 %	+ 286 %	/

3.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

→ Modalités d'organisation de la collecte

La déchèterie est un **espace aménagé, gardienné et clôturé** où les usagers peuvent apporter **certains de leurs déchets** afin que ceux-ci soient **réacheminés vers les filières de traitement adéquates** (recyclage, valorisation...). Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement et donc soumises à une réglementation très stricte.

Le Select'om dispose d'un **réseau de 8 déchèteries exploitées en régie** par le personnel du Select'om qui assure **le gardiennage et le vidage des bennes**.

43 %

des déchets
sont collectés
en déchèterie

soit

21 299 tonnes

204 kg/an/hab

→ Localisation et modalités d'accueil dans nos déchèteries

1) BOERSCH Zone artisanale



2) DUPPIGHEIM Avenue de la Gare

3) MARLENHEIM Rue de l'Usine

4) MOLSHEIM 52 Route Industrielle de la Hardt

5) MUHLBACH-SUR-BRUCHE Rue de la Gare

6) SAINT-BLAISE-LA-ROCHE Route de Poutay

7) WASSELONNE Rue de Hohengoeft

8) SCHIRMECK-LA-BROQUE Route du Donon

Les déchèteries sont accessibles uniquement avec **un badge d'accès**.

Elles sont ouvertes aux particuliers ainsi qu'aux professionnels (sauf les samedis).

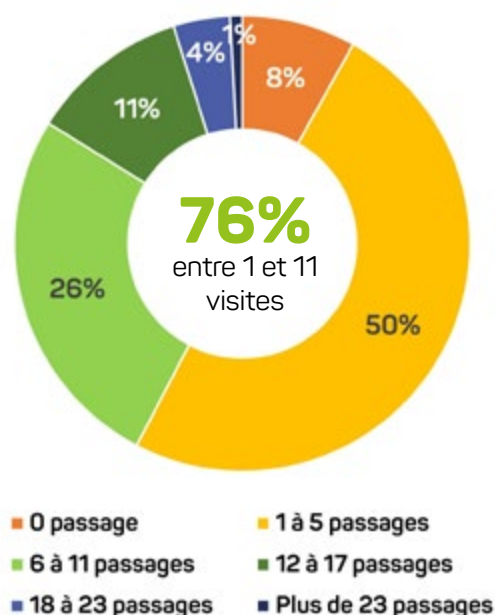
Retrouvez toutes les infos pratiques sur www.select-om.com/decheteries.

Les **déchets ménagers spéciaux** (peintures, solvants, produits chimiques, phytosanitaires, etc.) peuvent être déposés toute l'année à la déchèterie de Molsheim, dans la limite de 30 kg par foyer et par mois. Des collectes ponctuelles sont également organisées deux fois par an dans les autres déchèteries du territoire.

→ Répartition des entrées

	Nombre d'entrées 2025	% des entrées totales	Evolution 2024→25
BOERSCH	29 707	13 %	0 %
DUPPIGHEIM	15 936	7 %	-2 %
MARLENHEIM	28 213	12 %	-3 %
MOLSHEIM	77 980	34 %	0 %
MUHLBACH	24 943	11 %	6 %
SAINT-BLAISE	12 524	5 %	1 %
SCHIRMECK	19 662	8 %	6 %
WASSELONNE	22 910	10 %	1 %
TOTAL	231 875		1 %

→ Nombre de visites par usager



→ Répartition des tonnages collectés en déchèterie

Tonnages	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution 2024→25
Ampoules et tubes	7	6	-14%
Batteries	28	32	14%
Bois	1 935	1 938	0%
Cartouches d'encre (nouveau flux)	-	Non significatif	-
Capsules nespresso ⁽¹⁾	8	(1)	-
DEEE	870	938	8%
DMS ou déchets dangereux	89	108	21%
Encombrants (+incinérables)	2 698	2 913	8%
Ferraille	996	1 107	11%
Gravats	4 957	5 155	4%
Huiles minérales	45	53	18%
Huiles végétales	16	12	-25%
Huisseries	28	29	4%
Meubles	1 920	2 085	9%
Papiers	959	965	1%
Piles	10	10	0%
Plastique	170	171	1%
Plastique Rigide	38	38	0%
Plâtre	818	886	8%
Pneus	63	70	11%
Radiographies	1	1	0%
Végétaux	4 729	4 172	-12%
Verre	628	610	-3%
TOTAL	21 013	21 299	2%

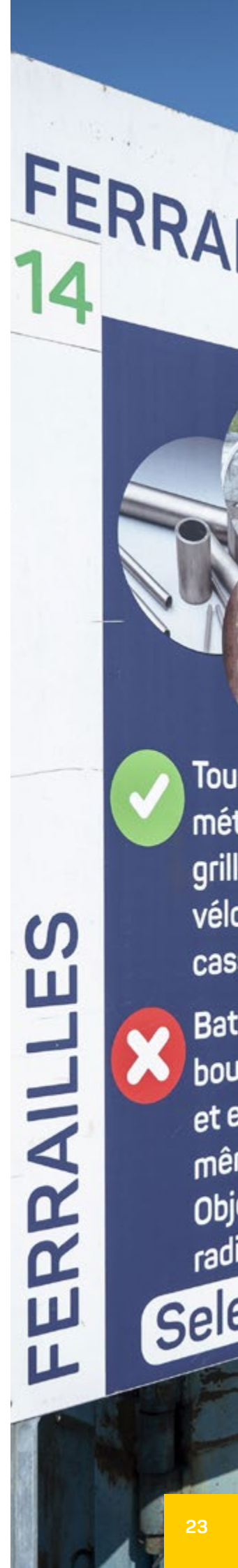
En 2025, les déchèteries du territoire ont accueilli **21 299 tonnes de déchets**, soit une **hausse de 2 %** par rapport à 2024. Cette évolution est principalement portée par l'**augmentation** des apports de **gravats** (+4%), de **meubles** (+9%), d'**encombrants** (+8%) et de **ferraille** (+11%). La filière de **déchets dangereux** enregistre également une progression notable, avec une **hausse de 21 %** traduisant une **meilleure captation de ces déchets spécifiques**. À l'inverse, les **apports de déchets végétaux diminuent** fortement (-12 %), constituant la principale baisse observée en 2025.

À noter : les **produits textiles** collectés en bornes spécifiques dans nos déchèteries (hors tonnages totaux) ont également **augmenté de 10 %**, passant de 47 tonnes en 2024 à **52 tonnes en 2025**.

⁽¹⁾ Les capsules nespresso se trient désormais directement dans le bac/conteneur jaune.

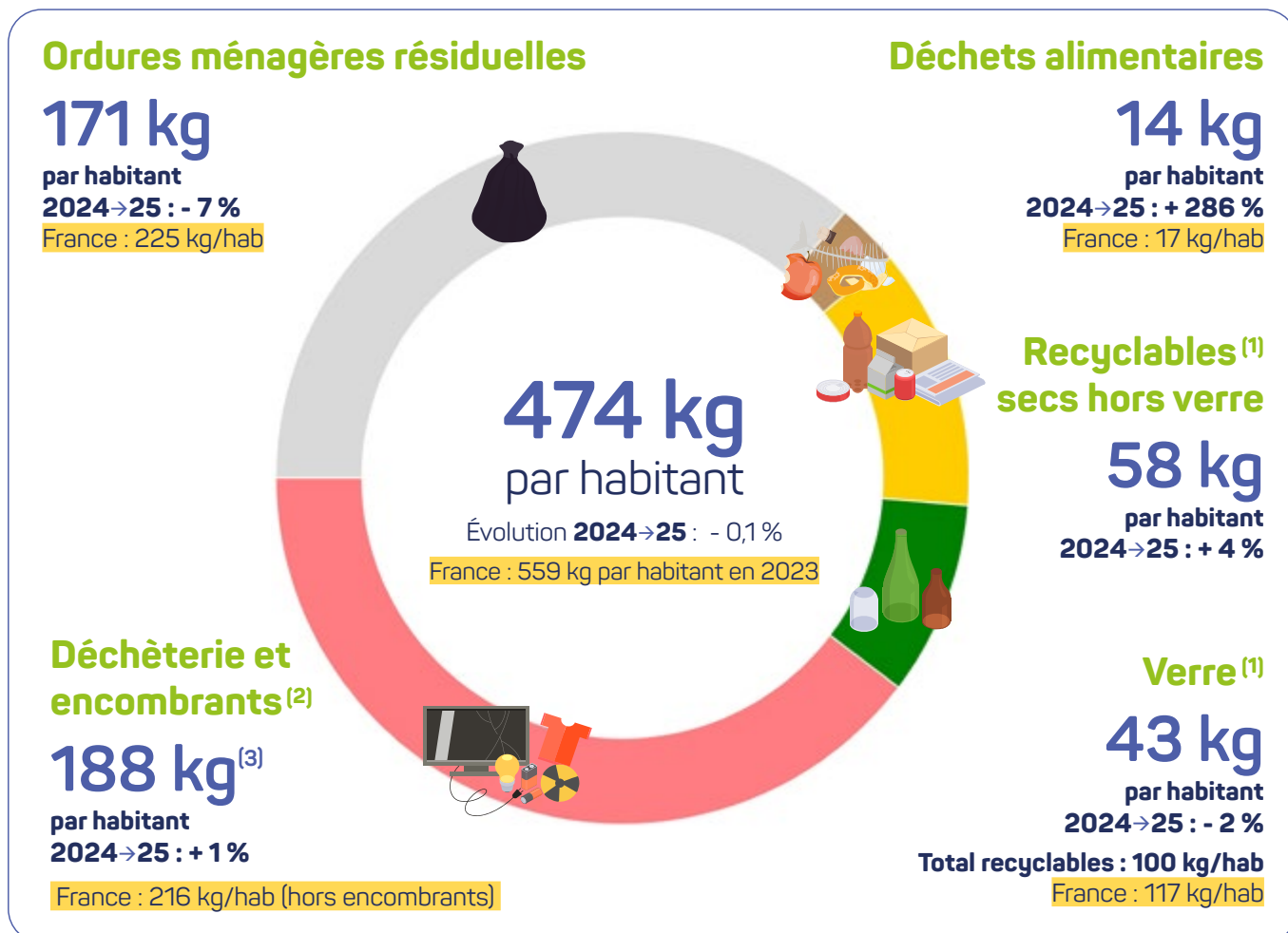
→ Accueil de 5 communes hors territoire du Select'om :

Dans un souci d'optimisation des installations publiques, le Select'om et le Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau ont offert aux usagers de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal et Zeinheim la possibilité d'accéder aux déchèteries du Select'om contre une participation annuelle (délibération N° 022-04-2021). Le **nombre d'habitants retenu pour la collecte en déchèterie** est donc de **104 228 habitants en 2025**.



3.4 BILAN ET ÉVOLUTION

→ Combien de déchets avons-nous produit en 2025 ?

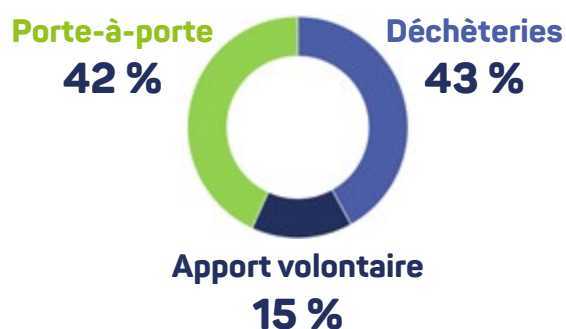


L'année 2025 se caractérise par une **stabilisation du volume global de déchets (-0,1 %)**, mais avec des évolutions significatives dans la composition des flux.

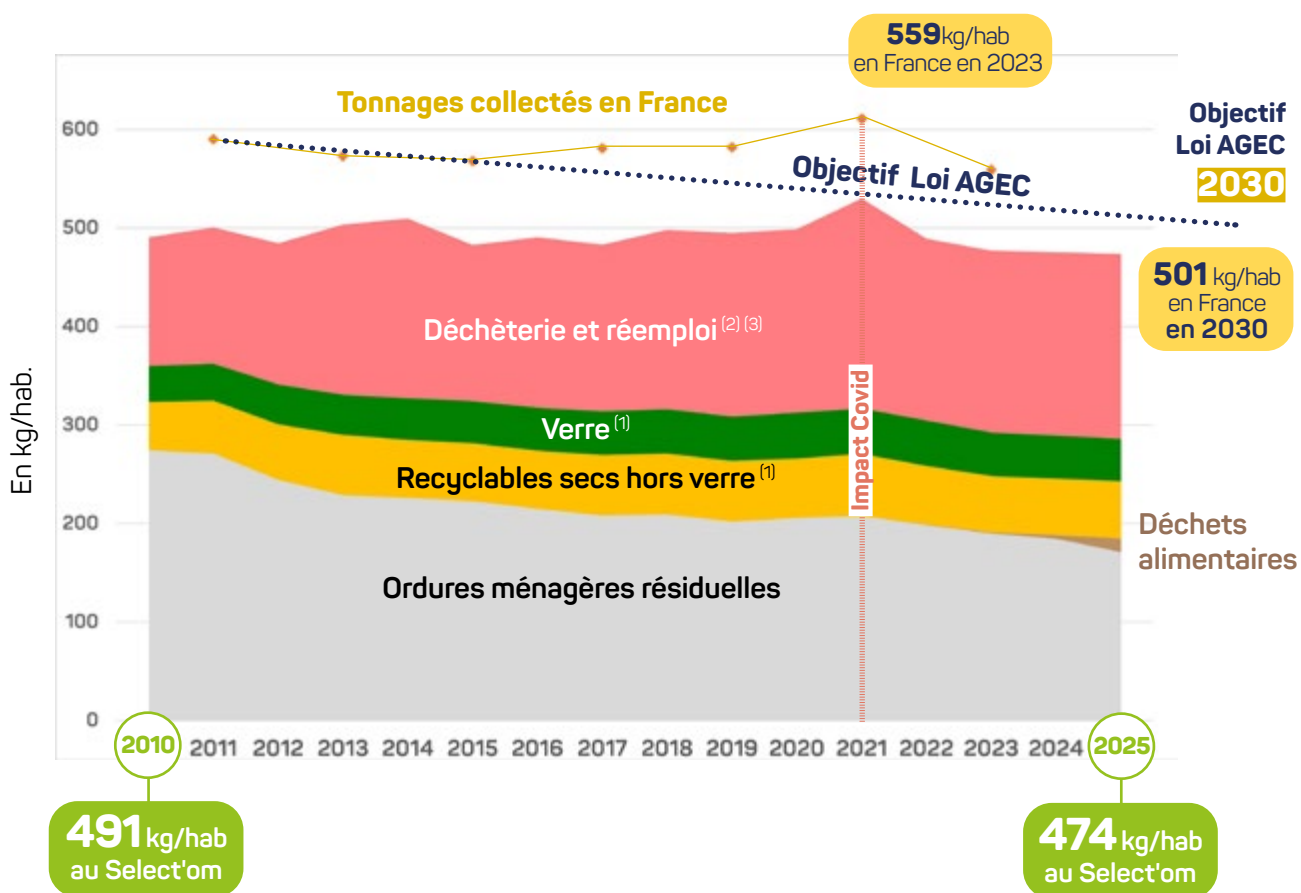
Le résultat le plus marquant est la **baisse de 7 % des ordures ménagères résiduelles (OMR)**, qui passent de 184 à 171 kg. Elle traduit les **premiers effets positifs de la mise en place de la collecte des déchets alimentaires**, dont les **tonnages progressent fortement (+286 %)**. Cette dynamique reste toutefois à consolider afin d'**atteindre les niveaux observés au plan national**.

Dans le même temps, la **hausse des emballages recyclables hors verre (+4 %)** montre une **amélioration des pratiques de tri** qu'il convient de poursuivre pour détourner davantage de déchets recyclables des ordures ménagères.

→ **Part des différentes collectes dans les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**



→ Évolution 2010-2025 des tonnages collectés



Le graphique ci-dessus présente l'évolution des tonnages collectés par le Select'om, en kg par habitant, depuis 2010, en séparant les 5 principaux flux de déchets collectés (déchets alimentaires présents depuis 2022).

Au Select'om, la quantité totale de déchets collectés par habitant **poursuit sa baisse** et atteint **474 kg/hab en 2025**, contre 491 kg/hab en 2010 (-3,5 %). Cette évolution s'accompagne d'une **forte diminution des ordures ménagères résiduelles** (-38 % depuis 2010), traduisant un **meilleur tri des déchets**.

À l'échelle nationale, les déchets ménagers et assimilés représentaient **559 kg/hab en 2023**, après une baisse marquée par rapport à 2021. La **France** s'est fixée, dans le cadre de la **loi AGEC**, un objectif de **501 kg/hab en 2030**, soit une réduction de 15 % par rapport à 2010. Avec 474 kg/hab dès 2025, le territoire du Select'om se situe déjà **en dessous de cet objectif national**, confirmant une **performance favorable en matière de prévention et de gestion des déchets**.

Graphiques pages 24 et 25 : ⁽¹⁾ les chiffres incluent la collecte en déchèterie ⁽²⁾ les chiffres s'entendent hors recyclables secs et hors verre ⁽³⁾ le nombre d'habitants retenu pour nos déchèteries est de 104 228 habitants. Ce chiffre prend en compte l'accueil des habitants de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal, Zeinheim dans nos déchèteries.

Source tonnages France : Ademe - La collecte des déchets par le service public en France Résultats 2023

4. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1 LA HIÉRARCHIE DES TRAITEMENTS

La gestion des déchets passe notamment par leur traitement, qui doit se faire dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.



L'**économie circulaire** consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.

4.2 LES MODES DE TRAITEMENT

→ Modes de traitement et tonnages par type de déchets

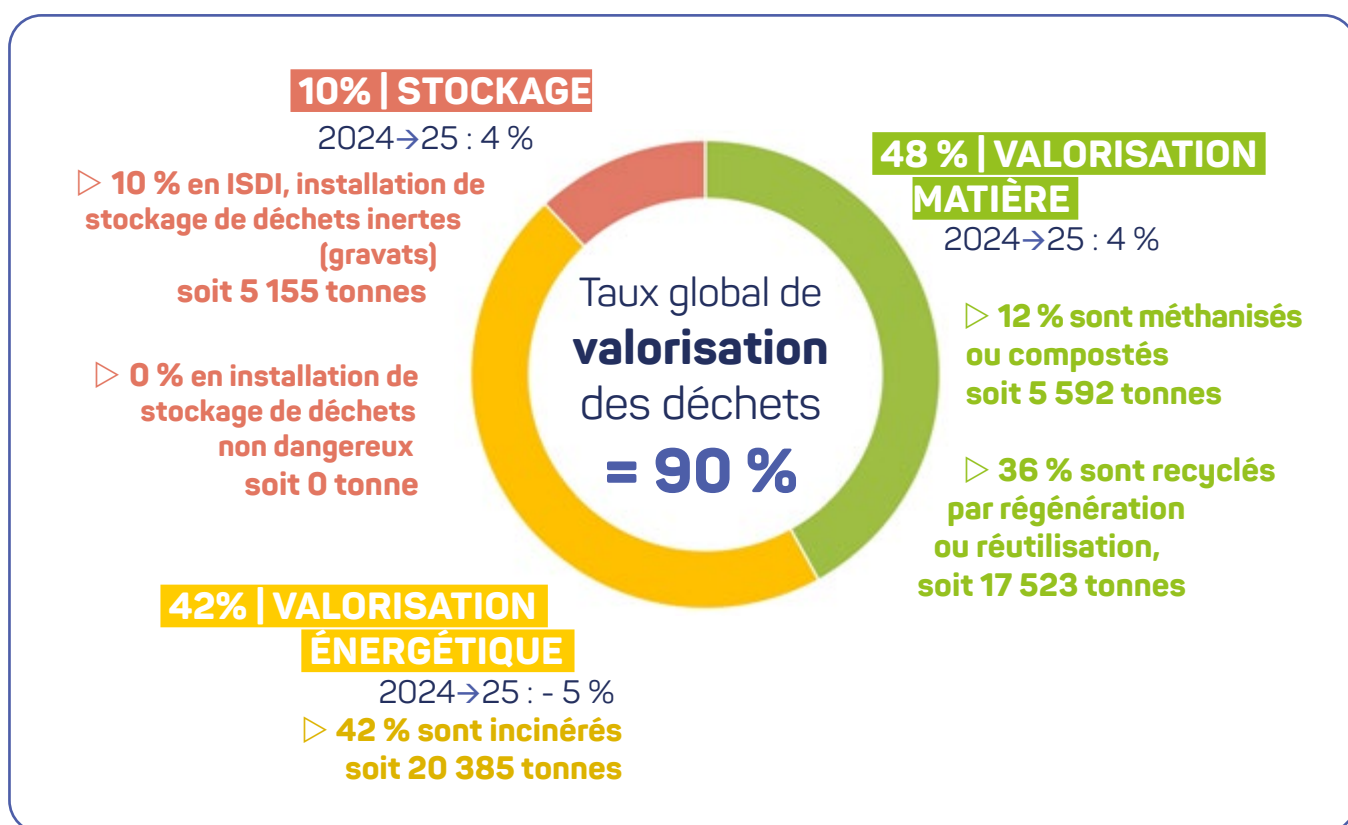
	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Evolution 2024 > 25
1. Valorisation matière	22 120	23 085	4%
Régénération et recyclage matière	17 023	17 493	3%
Ampoules et tubes	7	6	-14%
Batteries	28	32	14%
Bois	1 935	1 938	0%
Capsules nespresso (flux basculé vers le bac jaune)	8	-	-
Cartouches d'encre (nouveau flux > fin 2025)	-	Non significatif	-
DEEE (équipements électriques et électroniques)	870	938	8%
Ferraille	996	1 107	11%
Huiles minérales	45	53	18%
Huiles végétales	16	12	-25%
Huisseries	28	29	4%
Meubles	1 920	2 085	9%
Multimatériaux (nouveau flux > 09/2025)	-	159	-
Papiers	4 011	3 874	-3%
Piles	10	10	0%
Plastique	1 808	1 862	3%
Plastique Rigide	38	38	0%
Plâtre	818	886	8%
Pneus	63	70	11%
Radiographies	1	1	0%
Verre	4 421	4 393	-1%
Compostage industriel	4 729	4 172	-12%
Végétaux	4 729	4 172	-12%
Méthanisation	368	1 420	286%
Déchets alimentaires	368	1 420	286%
2. Valorisation énergétique	21 454	20 385	-5%
DMS (déchets dangereux)	89	108	21%
Encombrants (+incinérables)	2 698	2 913	8%
Ordures ménagères résiduelles	18 667	17 364	-7%
3. Stockage	4 957	5 155	4%
Le stockage est limité aux seuls gravats inertes orientés en ISDI. Aucun enfouissement d'ordures ménagères résiduelles n'est pratiqué par le syndicat.			
ISDI (installation de stockage de déchets inertes)	4 957	5 155	4%
Gravats	4 957	5 155	4%



Le centre de tri Paprec de COVED à Richwiller

4.3 LA VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS

Le Select'om sous-traite le traitement et la valorisation des déchets collectés. Les destinataires des déchets sont des éco-organismes et des prestataires choisis dans le cadre de marchés publics.



➤ 90 % des déchets collectés par le Select'om sont valorisés, dont 48 % via une valorisation matière : recyclage, compostage et méthanisation.

➤ **Déchets en installation de stockage de déchets non dangereux** : le Select'om a dépassé l'objectif réglementaire de réduire de 50 % de stockage de déchets non dangereux non inertes entre 2010 et 2025. Ce chiffre s'explique par la volonté du Select'om de s'orienter vers de nouvelles filières de traitement moins polluantes.

4.4 BILAN ET ÉVOLUTION

→ Évolution de la valorisation des déchets depuis 2010



→ Perspectives par rapport aux principaux objectifs réglementaires

	Objectifs réglementaires	Résultats Select'om 2025	Leviers d'évolution
Déchets ménagers et assimilés	-15 % entre 2010 et 2030 soit 501 kg/habitant	- 3,5 % soit 474 kg/habitant	> Renforcer la prévention et l'évitement des déchets > Déploiement de la simplification du tri
Stockage	-50 % de déchets stockés* entre 2010 et 2025	- 100 %	> Poursuivre la recherche de nouvelles filières de traitement moins polluantes pour les 10 % de gravats encore stockés.

* non dangereux et non inertes

Sources : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) - février 2020
Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) - août 2015



Le jardin pédagogique du Select'om à Molsheim

5. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Conscient des conséquences écologiques que peuvent avoir les opérations de gestion des déchets, le Select'om agit au quotidien en essayant de limiter son impact sur l'environnement et de prévenir la pollution.

Éco-exemplarité lors des événements

Le Select'om applique une démarche d'éco-exemplarité lors de ses événements, réunions et actions de sensibilisation. L'utilisation de produits jetables, en particulier des plastiques à usage unique, est proscrite au profit de vaisselle réutilisable, les serviettes sont blanches et compostables.

Les prestations de restauration privilégient également des menus végétariens ou à faible impact environnemental, contribuant ainsi à réduire l'empreinte écologique de nos activités.

Jardin responsable

Le Select'om est engagé dans la promotion du **jardinage au naturel**. Préparer le sol à la grelinette,

arroser économe, favoriser la **biodiversité**, le **paillage** et le **mulching** sont autant de pratiques mises en place au jardin pédagogique du site de Molsheim.

Fauche tardive

En 2025, le Select'om continue son **action de fauche tardive sur les espaces verts** des déchèteries et de son siège administratif. La fauche tardive est l'action de tonte mécanique ou manuelle réalisée sur une prairie ou parcelle. Elle est pratiquée en septembre.

Cette méthode permet aux espèces présentes (faune et flore) **d'effectuer l'ensemble de leurs cycles sur place et de préserver les sols**. Elle permet également à la plupart des fleurs des prés de se ressemer. Elle contribue ainsi à **préserver et à promouvoir la qualité botanique des prairies**.

A vertical dotted line runs down the center of the page, starting from the top and ending at the bottom.

PARTIE 2

Les indicateurs **économiques** **et financiers**

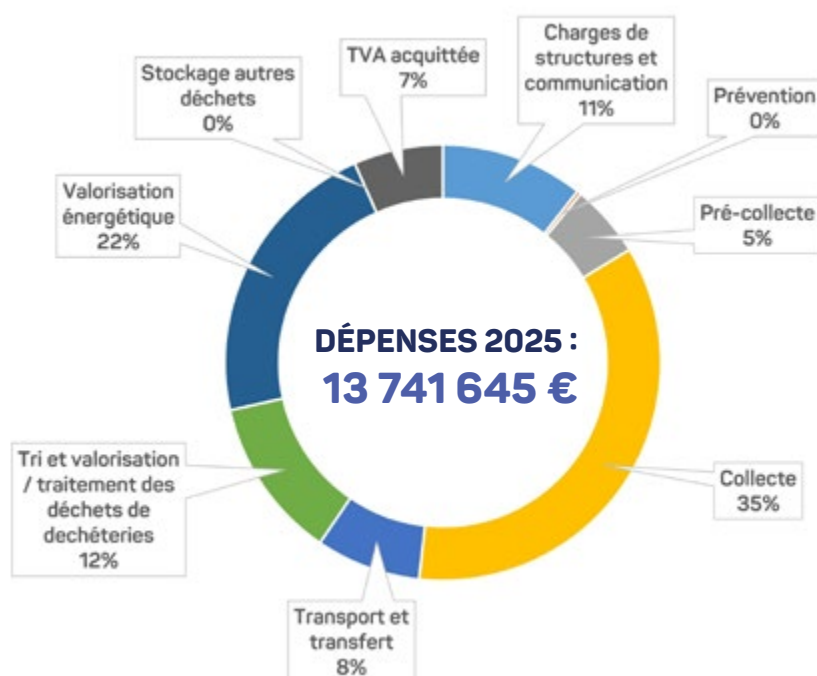
Conformément aux recommandations de l'ADEME,
les coûts sont présentés de manière synthétique
et les chiffres sont arrondis au-delà de 1€.

6. LES COÛTS D'EXPLOITATION DU SERVICE

6.1 BUDGET ET FINANCEMENT

6.1.1 Budget 2025 : les dépenses et les recettes

→ Charges de fonctionnement : compte administratif 2025



→ Recettes de fonctionnement : compte administratif 2025



6.2.2 Financement : les principales recettes en détail

→ Contribution des usagers : 8 485 017 €

TEOM + participation Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau

Le financement du syndicat se fait principalement via la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM). Cette taxe figure sur l'avis de la taxe foncière. Elle est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux et du taux de la TEOM voté chaque année.

Le Select'om vote un taux unique pour l'ensemble de son territoire. Le taux est **de 7,2 % pour 2025**.

Une participation du Syndicat mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau est versée pour l'accès aux déchèteries du Select'om des usagers de Crastatt, Hohengoeft, Rangen, Wangenbourg-Engenthal et Zeinheim (délibération N° 022-04-2021).

→ Soutiens et aides des organismes agréés : 1 391 340 €



→ Subvention ADEME + FEADER : 792 K€



986 k€ de subventions ADEME et FEADER
dont **792 K€** déjà perçus en 2025.

Il s'agit d'un soutien financier accordé par l'ADEME pour la mise en place de la collecte des déchets alimentaires et les animations de sensibilisation réalisées.

→ Redevance spéciale : 1 518 589 €

La réglementation prévoit que l'**élimination des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers** soit financée par une **redevance spéciale**. Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Par conséquent, pour la facturation des déchets que les usagers autres que les ménages présentent à la collecte, ces derniers sont assujettis à la redevance spéciale sur la base d'un décompte semestriel établi en fonction du nombre d'enlèvements et selon le volume du ou des conteneurs présentés à la collecte et des apports en déchèteries. Pour les petites quantités, un forfait minimum a été mis en place depuis 2015.

→ Recettes industrielles : 712 005 €

Les recettes industrielles constituent pour l'essentiel la vente de matériaux recyclables.



6.2 LA DÉCOMPOSITION DES COÛTS

→ Le coût complet en € HT par habitant

Le **coût complet** est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût est pertinent pour **mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.**

121 €

C'EST CE QUE **COÛTE PAR HABITANT** LE SERVICE PUBLIC DE **GESTION DES DÉCHETS**

153 €^{HT}
en France en 2023

→ Le coût aidé en € HT par habitant

Le **coût aidé** est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) **après déduction des :**

- **produits industriels** (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers),
- **soutiens des éco-organismes** (filieres à responsabilité élargie des producteurs/REP),
- **aides publiques.**

Ce coût reflète **la charge restant à financer par la collectivité.**

127 €^{HT}
en France en 2023

**Coût aidé /
Reste à charge
pour l'utilisateur**

97 €

**Soutiens
éco-organismes**

14 €

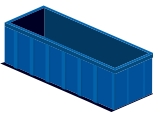
**Produits
industriels
et aides**

10 €

→ Détail du coût aidé (après déduction des recettes et subventions)

↳ en € HT par habitant

↳ en € HT par tonne

	 Ordures ménagères résiduelles	 Déchets alimentaires	 Emballages recyclables	 Papiers/ cartons	 Verre	 Déchèteries/ encombrants
Coût aidé 2025 en €/hab	59 €	7 €	7 €	2 €	2 €	20 €
Moyenne France 2023 en €/hab	66 €	NC	16,50 €	2 €	31 €	
Coût aidé 2025 en €/tonne	342 €	505 €	343 €	44 €	55 €	99 €

→ En 2025, lorsque le Select'om perçoit 100 €, il les utilise comme suit :

11 €

CHARGES DE
STRUCTURE
ET COMMUNICATION

44 €

PRÉ-COLLECTE
ET COLLECTE

45 €

TRAITEMENT

Sources chiffres 2023 : Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France hexagonale - Données 2023, publication janvier 2026



6.3 PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel des prestations 2025 en TTC
ACTUA	Mise à disposition de personnel temporaire	296 559 €
COVED	Tri des corps creux	680 204 €
GRAS SAVOYE	Assurance des droits statutaires	305 641 €
SCHROLL	Traitement des déchets de plâtre	105 125 €
SENERVAL	Traitement des déchets incinérables	3 694 770 €
SOS PNEUS	Fourniture et montage de pneumatiques	70 816 €
VEOLIA	Mise en balles et transfert des corps creux	209 166 €
VEOLIA	Traitement des déchets végétaux	91 517 €
VEOLIA	Transfert des déchets incinérables de déchèterie	71 527 €

PARTIE 3

Enjeux

et perspectives 2026



→ Nouvelle déchèterie à Wisches

La **déchèterie de Wisches** doit ouvrir ses portes en septembre **2026**. Avec un coût global de **3,5 millions d'euros**, cette déchèterie **nouvelle génération** s'inscrit dans une démarche de modernisation du service public de gestion des déchets.

Implantée sur un site d'environ **1,4 hectare**, elle bénéficie d'un **accès** depuis la RD392, facilitant son utilisation par les habitants tout en limitant l'impact sur la circulation. Elle vient **remplacer la déchèterie de Schirmeck** qui présentait plusieurs problématiques de place, de sécurité et de circulation.

Conçue pour **améliorer la valorisation des déchets**, la déchèterie disposera de **14 quais de dépôt** permettant un **tri plus efficace**.

Le site intégrera également des **nouveautés**

importantes, notamment un **espace dédié au réemploi** en partenariat avec **Emmaüs** nouvellement implanté à Russ. De **nouvelles filières de tri** (jouets, articles de sport, bricolage) viendront compléter l'offre existante.

Les circulations seront entièrement repensées avec une **séparation stricte entre les usagers et les zones d'exploitation**, garantissant une **meilleure sécurité**.

→ Simplification du tri

L'année 2026 marquera l'entrée dans la **phase opérationnelle du projet de simplification du tri**, l'un **des plus importants chantiers** conduits par le Select'om ces dernières années.

Après une année **2025** consacrée à **l'expérimentation**, à la préparation logistique et à la conception des outils, **le déploiement sera progressivement réalisé** sur l'ensemble du



territoire, commune après commune.

L'ensemble de ce projet et de son déploiement sur 2025-2026 sont présentés pages 12-13.

Cette évolution de service implique **l'information et l'accompagnement de plusieurs dizaines de milliers d'habitants**, la diffusion de nouveaux calendriers de collecte, la gestion des demandes de bacs, la mise à jour des bases de données usagers, ainsi que la distribution de milliers de bacs jaunes destinés à remplacer progressivement l'usage des sacs de tri. Elle s'accompagne également d'une **réorganisation profonde des circuits de collecte**, des **équipements** de terrain et des **modalités de service** proposées aux usagers.

L'**expérimentation** conduite en 2025 dans la Haute Vallée de la Bruche a permis de **valider les choix organisationnels** retenus et de **dimensionner les moyens** nécessaires au déploiement. Les enseignements tirés de cette phase pilote ont notamment conduit à **externaliser une partie importante des opérations logistiques** via plusieurs marchés publics : impression et mise sous pli des courriers, diffusion des supports d'information, livraison à domicile des bacs jaunes. Cette organisation permet au Select'om de **concentrer ses moyens sur le pilotage du projet et l'accompagnement des usagers**.

Pour autant, **l'impact interne** demeure considérable. Afin d'assurer le **suivi quotidien du projet**, le Select'om a constitué une **équipe dédiée** composée d'une **cheffe de projet** et de **trois agents** spécifiquement mobilisés. Cette équipe assure l'information des habitants, le traitement des demandes, la gestion des commandes de bacs, la création et la mise à jour des dossiers usagers dans les logiciels métiers, la préparation des étiquettes d'identification, le suivi des livraisons ainsi que la coordination avec les communes, les bailleurs, les professionnels et les différents prestataires.

Au-delà de cette équipe dédiée, **l'ensemble des services de l'établissement est mobilisé**.

La simplification du tri constitue ainsi un

projet transversal qui **impacte durablement l'organisation du service** et mobilisera une part importante des ressources humaines du syndicat tout au long de l'année 2026.

→ **Accompagnement des organisateurs de manifestations**

Conscient de l'impact environnemental généré par les événements mais aussi du rôle qu'ils peuvent jouer en matière de prévention auprès du public, le Select'om a engagé un travail visant à **accompagner les organisateurs de manifestations** souhaitant réduire la production et l'impact de leurs déchets depuis 2023.

Cette offre propose notamment des **conseils personnalisés**, la mise à disposition **d'outils pratiques**, l'identification de **solutions adaptées** à la nature de l'événement ainsi que **l'appui à la sensibilisation** des bénévoles et des participants.

Les **premiers retours sont très positifs**. Les accompagnements seront **poursuivis en 2026**, dans la mesure des moyens humains et logistiques du Select'om.

→ **Le Select'om s'engage avec un nouveau PLPDMA**

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** a bien avancé en 2025. Ce document stratégique, obligatoire pour les collectivités en charge de la gestion des déchets, vise à définir les **actions à mettre en œuvre pour réduire durablement la production de déchets** sur le territoire.

Il sera présenté aux élus en 2026. Il a pour objectif de fixer la feuille de route du Select'om pour les six prochaines années afin de prévenir la production de déchets et encourager des pratiques plus responsables.

Pour y parvenir, le programme s'appuie sur quatre priorités :

- ➔ Mieux trier les déchets
- ➔ Mieux valoriser et mieux gérer les déchets non recyclables
- ➔ Renforcer l'animation et la mobilisation locale
- ➔ Réduire la production de déchets

Ces objectifs orientent les **actions qui seront mises en œuvre** de manière progressive sur le territoire.

LEXIQUE

→ Les différents types de déchets (DMA)

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Déchets produits par les ménages + déchets des activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets.

Ordures ménagères et assimilées (OMA)

Déchets du quotidien

Collectes sélectives en porte-à-porte (PAP) ou en apport volontaire (PAV)

↳ Emballages plastiques, métal, papiers et cartons, verre et déchets alimentaires

Ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte-à-porte

↳ Déchets restants après avoir effectué un tri sélectif

Déchets occasionnels

Collecte en déchèterie : encombrants, déchets verts, déblais et gravats, certains déchets dangereux...

→ Les déchets

Déchet

Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Biodéchets

Déchets biodégradables de jardin ou de parc, ainsi que les déchets alimentaires provenant des ménages, de la restauration ou des commerces alimentaires.

Déchets inertes

Déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique, chimique ou biologique susceptible de nuire à l'environnement.

DEEE ou D3E

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (électroménager, matériel informatique, audiovisuel, outillage électrique, etc.).

DMS ou Déchets dangereux

Déchets Ménagers Spéciaux issus notamment du bricolage, du jardinage ou de l'entretien domestique. Ils présentent un risque pour la santé ou l'environnement et nécessitent une prise en charge spécifique.

→ La collecte et le tri

Collecte en apport volontaire

Mode de collecte dans lequel les usagers déposent leurs déchets dans des conteneurs spécifiques implantés sur des points fixes du territoire.

Collecte en porte-à-porte

Mode de collecte dans lequel les déchets sont présentés par les usagers dans des bacs ou sacs et ramassés selon un circuit prédéfini.

Collecte sélective

Collecte des déchets préalablement triés par les usagers afin de permettre leur recyclage ou leur valorisation.

Déchèterie

Installation aménagée permettant aux habitants de déposer certains déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères.

Tri

Action de séparer les déchets selon leur nature afin de permettre leur recyclage ou leur valorisation dans les filières adaptées.

Consigne de tri

Ensemble des règles indiquant aux usagers comment trier correctement leurs déchets.

Centre de tri

Installation où les déchets recyclables sont séparés par matériau avant leur acheminement vers les filières de recyclage.

ISDI

Installation de Stockage de Déchets Inertes : site autorisé à accueillir les déchets minéraux non dangereux et non polluants issus principalement des activités du bâtiment et des travaux publics.

Select'om

52, route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM

Services administratifs : 130, rue de Dachstein 67120 ALTORF

☎ 03 88 47 92 20 ✉ accueil@select-om.com